SARL REDUCIO

5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
FRANCE
N° Siret : 75063569000035
N° Siren : 750635690

SAS FELIX13 SAS
8 rue du Général de Gaulle
68660 - ROMBACH LE FRANC
FRANCE
Siret : 83025419900029

Facture

N° : FAC00001304
Date d'émission : 28/10/2026
N° TVA : NC
N° client : CLT00000419

Réf. : Bon de commande ZB-704673 / Destinataire Audrey GUIZONNE BUNET / LILLY FRANCE NEUILLY

Services photographiques événement 27 octobre

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA	TTC
REPORTAGE-BASE -"Reportage" : Formule de base **Séance "Reportage" de 1 heure** Préparation, prise de vue, sélection et développement numérique des photos au format RAW, mise en ligne d'environ 60 images au format WEB (cession des droits pour une utilisation électronique uniquement), 50 km de déplacements, assurances et charges professionnelles.	1,00	pc	310,00 €	310,00 €	20,00% Normale	372,00 €
REPORTAGE-1h+- -Une heure de plus pour votre reportage	4,00	pc	210,00 €	840,00 €	20,00% Normale	1 008,00 €
DEPL-SEANCE-2023 -Option déplacement (entre 30 et 100 Km) Frais de déplacement pour toute distance entre 30 et 100 Km	1,00	pc	58,33333 €	58,33 €	20,00% Normale	70,00 €

Type de vente : Prestation de services

SARL REDUCIO

5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
FRANCE
N° Siret : 75063569000035
N° Siren : 750635690

SAS FELIX13 SAS
8 rue du Général de Gaulle
68660 - ROMBACH LE FRANC
FRANCE
Siret : 83025419900029

Facture

N° : FAC00001304
Date d'émission : 28/10/2026
N° TVA : NC
N° client : CLT00000419

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	1 208,33 €	20,00%	241,67 €

Total HT	1 208,33 €
TVA	241,67 €
Total TTC	***1 450,00 €***
Net à payer	***1 450,00 €***

Règlement Virement

Echéance(s) 1 450,00 € au 27/11/2026

Coordonnées bancaires

Nom	FELIX 13
IBAN	FR76 1027 8012 3100 0206 3430 105
BIC	CMCIFR2A

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel, l'exigibilité de pénalités de retard à compter du jour suivant la date d'échéance. Ces pénalités sont déterminées sur la base du taux convenu selon le contrat, les conditions générales ou le devis accepté, sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. A défaut de toute référence contractuelle, le taux applicable est celui prévu par l'article L.441-10 du Code de commerce, correspondant au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de dix points.
En outre, une indemnité forfaitaire de 40 € par facture est due de plein droit en cas de retard de paiement, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FÉLIX13 SAS – TOUS TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES

1. Préambule et définitions

Les présentes Conditions Générales règlent le contenu et l'exécution de l'ensemble des contrats de prestations de Photographies et autres prestations (ci-après le devis/facture) de l'Entreprise Félix13 SAS, immatriculée au Registre des Entreprises à la Chambre de Métiers d'Alsace et au RCS de Colmar sous le numéro 83025419900029, numéro de TVA FR04830254199, siégeant au 8 rue du Général de Gaulle à Rombach-le-Franc, dont elles font partie intégrante. De par sa signature ou validation par voie électronique du présent devis/facture, à chaque passation de commande (signature de tout devis), le Client déclare les accepter intégralement et sans restriction. La commande d'une prestation implique l'adhésion complète et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales. Est appelé Félix13 SAS ou PHOTOGRAPHE, la société Félix13 SAS. Est appelé CLIENT la personne physique ou morale signataire du bon de commande, du devis ou ayant signifié sa commande par écrit. Est appelé PRESTATIONS, l'ensemble des services mis à la disposition du Client par le PHOTOGRAPHE, à savoir :
- tous travaux de photographie, de prise de vue, et de manière générale toute activité liée à la photographie,
- la formation en photographie, de la prise de vue au post-traitement,
- l'achat ou la commande de carte-cadeau,
- et d'une façon générale, toutes les prestations demandées par le client ayant fait l'objet d'une proposition formelle de la part du PHOTOGRAPHE.

2. Prise de connaissance et acceptation des CGV

Les présentes conditions générales de vente sont consultables sur le site à l'adresse : https://www.felix13.fr/cgv/. En conséquence, le Client qui contacte le PHOTOGRAPHE, est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente. Les devis comportent un lien permettant de consulter les conditions générales de ventes sur le site du PHOTOGRAPHE. Les conditions générales de vente constituent la base juridique de tous nos contrats. Elles font échec à toutes clauses contraires, imprimées ou non, proposées par le Client ou prises comme base de rédaction de sa commande, dès lors qu'elles n'ont pas été acceptées explicitement par le PHOTOGRAPHE. En signant un devis, en signant un contrat, en utilisant un service, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières, le cas échéant, et accepte toutes les dispositions et règles établies sans aucune réserve ou garantie autre que celles stipulées ci-dessus. Ces CGV peuvent être mises à jour à tout moment, celles qui s'appliquent seront celles qui sont en vigueur le jour de la commande.

3. Prise de commande

Sauf accord particulier, Félix13 SAS n'est liée par les prises de commande de ses Clients que sous réserve d'un versement d'un acompte de 50 % du montant global du devis qui aura été établi (*). Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis ou contrat correspondant, datés, signés et respectivement précédés de la mention « Bon pour accord » et, ou « Lu et approuvé » par le Client, les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et validation du cahier des charges. Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être transféré à un tiers sans l'autorisation de Félix13 SAS. (*) exception faite des Administrations publiques et prestations « express ».

4. Modification de la commande

Toute modification d'une commande doit être faite dans les mêmes formes que la commande initiale. Toute annulation de la commande rend acquis à Félix13 SAS l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que le CLIENT pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation. Toute annulation de la commande rend le Client débiteur des frais engagés par Félix13 SAS auprès de ses fournisseurs dans le cadre de la commande : ces frais devront être remboursés intégralement par le client. Une commande comporte un bon de commande numéroté, le présent contrat paraphé et signé, ainsi que le cahier des charges (description de la réalisation sur le plan technique, fonctionnel et esthétique) placé en annexe de ce contrat ou dans le devis. Tous les suppléments non prévus dans le devis initial (ou cahier des charges initial) seront facturés séparément et pourront faire l'objet d'un avenant. Par conséquent, toute modification demandée par le Client non prévue initialement (ex. : Vues supplémentaires, changement de lieux, modification du scénario ou des options prévues initialement, modifications graphiques supplémentaires...) sera facturée en supplément. Toute modification de la commande et/ou des Conditions générales de vente et des conditions particulières d'acceptation et d'exécution des prestations de Photographies ou toutes autres prestations devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties. Toute modification entraînera automatiquement un report de la date de livraison initialement prévue. Le non-respect de quelconque de l'une de ses obligations par le Client autorise le Photographe à résilier le Contrat, à reprendre les prestations de Photographies ou toutes autres prestations livrées sans mise en demeure préalable, à conserver à titre de dommages et intérêts les sommes déjà perçues et à facturer à titre d'indemnités un minimum de 50% du montant de la commande. En cas de retard de paiement, le Photographe appliquera en outre des pénalités de retard fixées à trois fois le taux mensuel de l'intérêt légal exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire.
En application de la loi (Art. 1583 du Code Civil), les produits restent la propriété de Félix13 SAS jusqu'au paiement complet de la facture. À défaut de règlement à la date prévue, Félix13 SAS se réserve le droit de mettre le client en demeure de payer la somme due.

4B. Délai de rétractation en cas de vente à distance

Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du présent contrat pour la réservation. Passé ce délai, aucun acompte ne sera rendu.

5. Sous-traitance

Félix13 SAS est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

6. Forfaits horaires et facturation sur temps de présence

Si le devis concerne un temps de présence du photographe sur site, le temps de présence commence dès l'arrivée du photographe au lieu de rendez-vous et se termine au moment de son départ, le calcul du temps s'effectuant par tranches de 30 minutes. Les moments d'arrêt qui ne sont pas de la responsabilité ni de la volonté du photographe sont comptabilisés comme temps de présence. Tout temps supplémentaire passé sur site sera facturé en sus au montant indiqué par tranches irréductibles de 30 minutes.

7. Tarifs & paiement

Les prix de vente des Prestations de Photographies sont ceux applicables au moment de la commande conformément au devis établi. Les prix sont exprimés en Euro (toutes taxes comprises TTC, taux TVA en vigueur). Le Photographe se réserve le droit de répercuter sans délai sur ses tarifs toutes nouvelles taxes pouvant se présenter dans son activité. L'acompte devra être versé dans les 7 jours calendaires à compter de la signature du devis, et la facture du solde devra être réglée dans les 15 jours calendaires à compter de sa réception. Sauf Administrations publiques et Organismes dépendant de Ministères, le Client accepte une majoration de 10% sur le montant global de la commande s'il souhaite que ses conditions de paiement prévalent sur les nôtres, cependant le solde devra être réglé dans un délai maximum fixé à 45 jours après remise des travaux. En cas de non-paiement dans les délais, une indemnité forfaitaire de 40 € par facture impayée sera appliquée. Les entreprises qui nécessitent un référencement des fournisseurs devront s'assurer que Félix13 SAS est bien référencé en tant que fournisseur avant le début des prestations. Tout règlement effectué à partir d'une monnaie étrangère est à l'entière charge du Client. Les conditions tarifaires de toutes offres faites sur devis ont une durée de validité de 30 jours à compter de l'émission de l'offre. Les tarifs pratiqués peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis, mais ces modifications seront sans effet sur les contrats en cours et les offres déjà émises. Le Photographe se réserve le droit de « marquer » (en ajoutant un « watermark », sorte d'empreinte visuelle anti-copie) les photos, et autres travaux qu'il transmet au Client tant que les prestations ne sont pas intégralement payées, lesdites annotations précisant que la version est sans licence définitive ou « démo ». Le Photographe se réserve le droit de retirer tout travail qui n'a pas été intégralement réglé par le Client, sans qu'il puisse en être tenu responsable, et il reste dégagé de toute pénalité quoi qu'il arrive. Les factures doivent être exclusivement réglées par chèque bancaire, par virement bancaire, en espèces ou par Carte Bancaire au Studio. Le Client ne pourra demander une indemnité à Félix13 SAS du fait de la suspension de ses services à la suite d'un incident de paiement.

7 B. Conditions tarifaires relatives aux séances portrait (hors reportage)

La réservation des séances se fait par le versement d'un acompte de 50% du tarif global des frais de la séance, options incluses, au cours du rendez-vous de préparation de la séance. Le solde sera à verser à la société Félix13 SAS au plus tard à la fin de la prestation le jour de la séance.

7 C. Frais de séance portrait et banque d'images (hors reportage)

Lors du rendez-vous de préparation de la séance avec la société Félix13 SAS, le client accepte et comprend les conditions relatives au déroulement de la prestation dans son ensemble. Les frais de séance ne comprennent en aucun cas l'accès aux clichés ni à la propriété des images, qui seront visionnées et sélectionnées au cours d'un visionnage après la séance. Au cours de ce visionnage, le Client pourra choisir les photos qui seront éditées, imprimées exclusivement par le Photographe, et dont il souhaite disposer de droits, moyennant des frais supplémentaires (voir point 18 B).

8. Livraison

Tous les produits physiques sont à retirer au Showroom du Photographe, le Client vérifiera les produits remis en mains propres, aucune réclamation ne pourra être faite par la suite.
En cas d'envoi, les frais de port sont à la charge du Client et si les produits n'arrivaient pas ou étaient livrés abimés, le Photographe ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. Si l'assurance du Transporteur ne suffit à couvrir le coût de la commande, le reste sera à charge du Client.

9. Garanties & archivage

Les prestations sont garanties dans le cadre des dispositions légales. La garantie, sur présentation de facture, est limitée, au choix du Photographe, à la réparation ou au remplacement de la prestation défectueuse par suite de vices cachés préexistants à la livraison. Pour permettre de remédier au vice caché, le Client doit accorder au Photographe le temps et les facilités nécessaires ; le Photographe étant dégagé de toute garantie si le Client refuse de les lui accorder. L'archivage des fichiers numériques est garanti deux ans. En cas de décès du Photographe, les fichiers numériques non acquis seront perdus.

10. Prises de vue

Lors de la réalisation de prises de vues en extérieur, en cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, orage, neige, vent) ou en cas de force majeure, le Photographe se réserve le droit de suspendre momentanément ou complètement son travail s'il juge que cela peut entraîner un impact néfaste pour son matériel ou sa propre sécurité et/ou entraver la qualité de son travail. Dans l'éventualité de conditions météorologiques mauvaises, le Photographe refixera une date de rendez-vous en accord avec le Client ultérieurement. Le Client et le Photographe resteront alors dégagés de toute pénalité de retard éventuel. Malgré les efforts fournis par le Photographe lors de la réalisation des clichés photographiques, ce dernier ne peut en aucun cas être tenu responsable de la présence d'éléments perturbateurs (véhicules, objets de signalisation, désordres structurels, personnes, qualité des sols, du terrain ou d'éléments naturels comme des arbres naturels comme des arbres ou des nuages).
Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre au Photographe et fait partie intégrante de son travail et de son style artistique. Le photographe est le seul à décider du post-traitement qu'il appliquera aux négatifs numériques.

11. Sécurité

Le Photographe se réserve le droit de refuser toutes prestations qui mettraient sa vie en danger ou qui pourraient abîmer son matériel. Dans ce cas et si le Photographe est déjà sur les lieux, il pourra repartir tout en facturant son déplacement, la tranche horaire commencée, et en conservant l'acompte. Le Photographe se réserve le droit de refuser tous travaux si les conditions de sécurité sont insuffisantes et/ou le lieu de travail est « à risques » (lieux sensibles aux agressions). Le Client doit faciliter le passage et l'accès aux lieux ou les clichés doivent être pris. Lors des prestations de Photographies dans des lieux privés et publics (musées, monuments...), un responsable ou à défaut un employé des lieux doit accompagner le Photographe ; si cela est impossible, le Photographe peut refuser d'exécuter ses tâches sans rembourser le Client de la première tranche horaire due. S'il continue son travail seul, il ne pourra en aucun cas être tenu responsable :
– d'incidents sur les lieux lors de son passage sauf s'il est indéniablement impliqué dans ces incidents ;
– de prises de vues considérées comme inutiles par le Client ;
– de prises de vues qui n'auraient pas été effectuées à des lieux ou le Client l'aurait souhaité.

11B. Présence d'enfants

Les enfants présents lors des prises de vues ou des entretiens sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. Ceux-ci ont été informés que le Showroom du Photographe n'est pas un lieu adapté aux enfants en bas âge et qu'ils doivent être accompagnés d'une tierce personne en capacité de les prendre en charge pendant les entretiens. Toute détérioration de matériel, tirages, mobilier aux locaux fera l'objet d'une demande de dédommagement.

12. Prises de vue réglementées

Les photographies peuvent représenter des bâtiments et monuments architecturaux protégés (par le droit d'auteur – articles L.lll-1 à L.132-33 du Code de la propriété intellectuelle – et par le droit à l'image et à la propriété – articles 9 et 544 du Code civil), des œuvres, des objets protégés (par le droit d'auteur – articles L. lll-I à L.132-33 du Code de la propriété intellectuelle – et par le droit des dessins et modèles – articles L.511-1 à L.521 – 4 du Code de la propriété intellectuelle, des marques protégées (articles L.711-1 à L.716-6 du Code de la propriété intellectuelle). Il appartient au Client de négocier directement avec les titulaires de ces droits les autorisations nécessaires à l'utilisation des photographies, en fonction de l'exploitation faite par le Client.

13. Propriété intellectuelle – Licence d'utilisation – Droit de référence

Toutes les études, devis, propositions, documents remis ou envoyés par Félix13 SAS restent et demeurent la propriété de Félix13 SAS et ne peuvent pas être communiqués à des tiers sauf autorisation expresse préalable.
Quand la prestation a été intégralement payée, les travaux finaux remis au Client sont remis de manière précisée sur le présent contrat ou facture.
Le Photographe peut mentionner le Client parmi ses références. Néanmoins, ce dernier peut demander le retrait des données nominatives qui figurent dans les références (Loi Informatique et Libertés). Le Client accepte que le Photographe puisse marquer les clichés réalisés avec son logo, et/ou mention de son site commercial, de même toute mention faite au Photographe doit rester sur les travaux réalisés et remis au client, même après paiement intégral des prestations (article L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle). Les images réalisées lors de toute prestation photographique sont protégées selon les règles des articles L 121-1 et la loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et Droits d'Auteur). L'usage par le Client des images de sa séance est strictement encadré et autorisé par les droits correspondants choisis et mentionnés sur la facture. Il est interdit de numériser des tirages en vue d'en faire des reproductions (y compris dans le cadre privé), de modifier les photos (couleurs, recadrage, retouches diverses, usage de filtres numériques, etc.) pour une diffusion (réseaux sociaux...) sans autorisation préalable du Photographe.

14. Droit à l'image et Autorisation de Diffusion

Le Client conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu. Le Client déclare être majeur, poser librement pour des photos et autoriser les prises de vues. Le Photographe se réserve le droit d'utiliser une sélection d'images réalisées lors de ses prestations à des fins commerciales dans le cadre de la promotion de son activité uniquement (site web, pages expositions, cartes de visite, concours, etc.). La sélection d'images en question sera envoyée au Client pour validation, et l'utilisation des images se fera uniquement avec l'accord écrit du Client.

15. Clauses particulières concernant les Cartes-cadeau

L'acheteur d'une carte-cadeau ou le bénéficiaire ne peuvent arguer de ce choix pour obtenir un remboursement ou un quelconque dédommagement. Si le modèle bénéficiaire de la carte est mineur, il est obligatoire que celui-ci soit accompagné d'un adulte. L'achat d'une offre par mail, téléphone ou courrier implique l'acceptation tacite et inconditionnelle de cette clause. Les cartes-cadeaux ont une validité de 6 mois à partir du jour de la commande. Cette date de validité est spécifiée au dos du bon-cadeau. Le bénéficiaire peut prendre son rendez-vous pendant cette période, en fonction du planning du studio. La remise en mains propres de la carte-cadeau au Photographe est obligatoire pour réaliser la prestation liée à la carte-cadeau. Si une carte-cadeau n'a pas été utilisée avant la date limite de validité, elle est invalide et n'a plus aucune valeur marchande, cependant en cas de force majeure (invalidité temporaire, longue maladie, accouchement prématuré, etc...) ce bon cadeau pourra faire l'objet d'une prolongation.

15B. Clauses particulières concernant les formations et le conseil en photographie

Le Photographe Formateur n'est pas responsable de la mauvaise application de ses conseils, de la mauvaise écoute lors du cours, ou des résultats attendus par le stagiaire. Le Photographe Formateur garantit de son côté de mettre en œuvre tous les moyens en sa possession pour la réussite de ses stagiaires.

16. Les galeries de sélection et/ou de visualisation en ligne (reportages professionnels et reportages privés)

Pour les prestations de reportage professionnels, Félix13 SAS vous donne accès à vos photographies en ligne grâce à une plateforme privée (Pic-Time). Le code d'accès ainsi que le mot de passe vous est envoyé par mail, et ce quelques jours après la prise de vue (en fonction de l'activité du Photographe). Ces informations sont confidentielles, vous êtes le seul responsable de l'utilisation de ce mot de passe.
Pour les prestations de reportage privé (baptême, anniversaire, petit mariage civil hors formule mariage...), une galerie sera également mise à disposition dans le cadre d'une formule complète, à savoir avec album inclus. La galerie sera alors livrée dans le cadre de la formule et toutes les photos seront téléchargeables sans frais supplémentaires, dans une résolution de 1280 pixels côté long avec le logo du photographe en bas à droite de la photo. Les photos imprimées dans l'album feront l'objet d'une retouche supplémentaire et seront livrées au Client dans une résolution de 2000 pixels côté long.
L'utilisateur qui communique à des tiers les informations nécessaires pour accéder à ses galeries donne implicitement l'autorisation à ces derniers de visualiser ses photos et de commander des tirages papier sur la galerie ou auprès de Félix13 SAS. Félix13 SAS ne peut donc pas en être tenu pour responsable. L'utilisateur est donc responsable de l'utilisation faite des photos commandées par ces tiers.
Les photographies sont disponibles sur la galerie privée pendant 1 an. Les clients disposent de 1 an pour effectuer la commande d'articles. Passé ce délai, les photographies ne seront plus à disposition sur votre galerie, et, afin d'y être référencé à nouveau et pouvoir effectuer sa première commande, le Client devra verser 30 euros correspondant aux frais de gestion et de traitement lié à la remise à disposition des photographies sur le site.

17. Conditions relatives au visionnage de vos photos pour sélection après la séance (séances Portraits et banque d'images professionnelles)

Pour toutes vos séances de portraits (famille, grossesse, Day After, couple...), la sélection de vos images se fait au cours d'un visionnage dans les locaux de la société Félix13 SAS. Le nombre de photos visionnées s'élève entre 30 et 60. Au cours de ce visionnage, les photos sélectionnées et achetées feront l'objet d'une retouche soignée pour édition et une épreuve du fichier numérique correspondant sera transmise au client pour validation avant édition. Les droits d'utilisation des fichiers s'appliquent en fonction de la taille, du format et des droits acquis. Les images non retenues au cours du visionnage seront transmises en miniature (format JPEG basse définition filigrané) permettant la visualisation à domicile et la commande ultérieure éventuelle d'autres tirages. Vous ne disposez d'aucun droit sur ces photographies. La reproduction ou la mise des fichiers sur Internet est strictement interdite car ces clichés sont l'entière propriété de Félix13 SAS tant qu'ils ne sont pas acquis par le Client par le biais d'une commande de tirage ou de droits spécifiques.

18. Acquisition et résolution des fichiers numériques

Les fichiers numériques sont fournis au Client pour tout achat de produit photo (album, tableau, tirage d'art...) ou de droits (pour les Professionnels). La résolution des fichiers remis au Client dépend des dimensions de la photo imprimée sur le produit acheté (ou des droits acquis, pour les Professionnels) :
. 1280 pixels côté long (HD) pour les tirages d'art 13x18, un album « Portraits », ou des fichiers dits « WEB » pour les Professionnels, ou pour une galerie de reportage (voir point 16),
. 2000 pixels côté long pour les tirages d'art 18x25, ou pour les photos retouchées imprimées dans un album (voir point 16),
. 3000 pixels côté long pour les fichiers dits « HD » pour les Professionnels,
. Résolution native du fichier pour les agrandissements (tableaux d'art à partir de 30x45 cm, minimum 4000 pixels côté long).
Ces fichiers seront remis avec la signature du Photographe en bas à droite, mais pourront être transmis au Client sans signature sur simple demande, dans le cadre de leur acquisition.
Les fichiers non retenus ou non acquis seront tout de même transmis au Client, dans une résolution de 800 pixels côté long et filigranés sur toute la surface par le logo du Photographe.

18B. Tirages des Photos et Albums

La chaîne de traitement des photos par le Photographe assure une qualité fiable et irréprochable du rendu des tirages. Sauf accord spécifique, la réalisation de tirages par le Client est interdite et protégée par le Droit d'Auteur. La garantie de résultat n'est valable que sur les tirages effectués via le Photographe. Toutes les œuvres du Photographe sont certifiées et numérotées par le Photographe lui-même. Le délai de fabrication des tirages et tableaux est d'environ 1 mois. Sous certaines conditions (papier lustré uniquement, format 13x18), les tirages peuvent être réalisés en 1 semaine.
Le Photographe réalise lui-même la mise en page des albums commandés, et les soumet à validation au Client via une plateforme en ligne permettant l'ajout de commentaires et d'éventuelles demandes de modifications. 3 allers-retours de modifications sont possibles sans frais, toute demande supplémentaire au-delà de ces 3 allers-retours sera facturée 50 euros HT.
Le délai de fabrication des albums auprès du fournisseur est d'environ 1 à 2 mois, le Photographe ne peut être tenu responsable des délais de son fournisseur.

19. Tolérance et Intégralité

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes conditions, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait valoir modification des dites conditions ni établir un droit quelconque sur l'autre. Si l'une ou quelconque des stipulations des présentes conditions était reconnue nulle au regard d'une règle de droit, d'une loi en vigueur ou d'une décision de justice, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité du contrat.

20. Modifications concernant les prestations sur site

Sur demande du Client, toute modification de lieu, de jour ou d'heure d'arrivée, de nombre de jours, peut entraîner un surcoût (tarifs des trains et/ou location de véhicule et/ou d'avion, nombre de nuits en hôtel, etc.), que le Client accepte de payer intégralement. De même, les éventuels frais d'annulation ou de modification de réservation de moyen(s) de déplacement (train, avion, location de voiture, etc.), d'hébergement, etc., seront à la charge du Client.

21. Responsabilité

Les photographies, dessins, schémas, figurant sur une documentation et/ou sur les sites Internet du Photographe n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs s'y sont introduites, la responsabilité du Photographe ne pourra en aucun cas être engagée.
Dans le cas où la réalisation des Prestations nécessite une autorisation, le Client est seul responsable de son obtention. La non-obtention de cette autorisation ne saurait engager la responsabilité du Photographe et ne peut pas constituer pour le Client un motif de refuser l'exécution de la commande.
Le Photographe est garant de la conformité des biens et services au contrat, permettant au Client de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L 217-4 et suivants du Code de la Consommation ainsi que L 217-11 et suivants du Code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du Code civil.
Le Client bénéficie de la garantie légale de conformité. Dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, il est rappelé que :
.Le Client bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
.Le Client peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 217-9 du Code de la consommation ;
.Le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien.
En outre, il est rappelé que :
.La garantie légale de conformité s'applique indépendamment d'une éventuelle garantie commerciale ;
.Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou la réduction du prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

21B. Ethique

Le Photographe ne peut être tenu responsable de l'usage qui sera fait des prestations (copie illicite, trucage des photographies, utilisation à des fins « contraires aux bonnes mœurs ») qu'il a effectuées, que ce soit avant ou après le paiement par le Client. Le Photographe se réserve le droit de stopper à tout moment son travail si les clichés concernent des scènes dégradantes, pornographiques, à caractère pédophile, et d'une manière générale caractérisée comme étant « contraires aux bonnes mœurs ». Aucun remboursement ne sera effectué. Le Client mettra à la disposition de Félix13 SAS, à titre confidentiel, tous les éléments qu'il lui sera possible de fournir à cette dernière et qui sont nécessaires à la connaissance des produits et services objets de la commande et à celle de leurs marchés. Le Client garantit Félix13 SAS de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations fournies par lui sur ses produits ou ses services. Il est de ce fait responsable des informations qu'il transmet à Félix13 SAS portant notamment sur le nom, la composition, les qualités, les performances du produit ou du service faisant l'objet de la commande. Il est également responsable du respect des législations spécifiques à son activité. En conséquence, Félix13 SAS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des projets qu'elle aura soumis au Client et au sujet desquels elle aura obtenu son accord, notamment en cas d'action en responsabilité. Le Client garantit Félix13 SAS et se substituera à elle en cas d'action judiciaire et/ou de condamnation que cette dernière aurait à supporter du fait d'un manquement du Client à ces diverses obligations de déclaration et ce nonobstant la réparation de l'entier préjudice de Félix13 SAS. Félix13 SAS ne sera pas reconnu responsable d'une indisponibilité du Site Web du Client causée par une défaillance technique, d'un quelconque dommage ayant son origine dans l'utilisation du Site Web, ou d'un quelconque problème technique du Client.

23. Force majeure

Félix13 SAS ne pourra être tenu pour responsable d'une prestation non réalisée pour cause de force majeure, comme en particulier en cas de maladie, de grève, d'accident, d'incendie, de dégât des eaux, d'inondation, de tremblements de terre, de vol de matériel, d'attentat, d'accident, de guerre ou guerre civile, d'incident nucléaire, pandémie, ou tout autre fait ou circonstance ayant une cause externe ou imputable à un tiers, non évitable, empêchant Félix13 SAS de répondre à ses obligations.
Dans ce cas, l'exécution du contrat sera suspendue pour une durée égale à celle de la force majeure. Si le cas de force majeure dure plus de 6 mois, chacune des parties peut résilier le contrat sans être tenue à aucun dommage et intérêt, à charge d'en informer l'autre partie par écrit dans les meilleurs délais. L'autre partie disposera de dix jours pour la contester.

24. Incapacité de travail et absence

Le Photographe préviendra par écrit le Client de toute absence ou congé, pouvant impacter la réalisation de la prestation commandée par le Client.
En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Photographe se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que le Photographe se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

25. Informatique et libertés

Conformément à la Loi modifiée informatique et libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui le concernent.

26. Loi applicable et attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la Loi française. Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir, et à soumettre leur différend au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels en cas de prestation photographique. À défaut de solution amiable, tout litige survenant à raison de l'exécution ou de la rupture du présent contrat sera soumis à la seule compétence du tribunal de commerce de Colmar (pour les professionnels) ou tribunal judiciaire de Strasbourg (pour les particuliers). Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement. Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, le Photographe adhère à un dispositif de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable en cas d'un éventuel litige. Ce dispositif est donc à la disposition du Client si besoin, auprès de la société C&C-Médiation, dont les coordonnées figurent ci-après : C&C-Médiation, Monsieur Dominique COULON, 37 rue des Chênes, 25480 Miserey Salines, site web : cc-mediateurconso-bfc.fr.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FÉLIX13 SAS – SPECIFICITES DES PRESTATIONS MARIAGE

27. Objet

Les conditions générales de ventes spécifiques (ci-après CGV) s'appliquent, en plus de celles mentionnées précédemment, à toutes les commandes de prestations conclues entre le Client et le Photographe dans le cadre d'une prestation MARIAGE. Une réservation de prestation "Mariage" entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV, sauf conditions particulières consenties par écrit entre le photographe et le client. Le Photographe propose au client une prestation "Mariage" qui est une démarche de reportage photo d'un événement. Le Client atteste, par la signature du présent contrat, avoir consulté suffisamment d'éléments produits par le Photographe pour adhérer à sa démarche créative et artistique et à la manière dont il procède dans le cadre de ce type de photo-reportage de mariage. Le Client reconnaît avoir été informé que le Photographe remettra au Client le nombre de photos correspondant à la gamme d'album de mariage qu'il aura choisi.

28. Tarifs

Les prix de vente s'entendent TTC (Taux de TVA en vigueur) et sont ceux applicables au moment de la réservation de prestation "Mariage". En cas d'ajout d'heures de prestation entre la signature du présent contrat et de la date du mariage, y compris le jour même, le tarif horaire sera de 190 Euros TTC. L'ajout d'heures de prestation en amont du mariage devra faire l'objet d'une demande écrite de la part du Client (courrier ou mail). Ces heures de prestation sont la main d'œuvre du Photographe pour le jour du mariage, l'acquisition des produits (photos numériques, produits photos...) est à prévoir en supplément dans le cadre des formules proposées. Les tarifs des produits démarrent à 990 Euros TTC pour un album de 60 photos (imprimées et numériques).

29. Réservation

La réservation d'une prestation "Mariage" par le Client n'est définitive qu'à réception d'un acompte de 500 Euros TTC (par chèque, virement bancaire) ou du montant de la prestation "Mariage" et entraîne l'entière adhésion du Client aux présentes CGV. À défaut de réception du règlement dans les 10 jours suivant l'accord du photographe par écrit (mail) pour la date déterminée avec le Client, le Photographe ne sera pas tenu de maintenir la réservation et l'annulera sans préavis ni indemnité.

30. Acompte

L'acompte versé pour acter toute réservation est de 500 Euros TTC. Les clients disposent d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du présent contrat en cas de vente à distance. Passé ce délai, aucun acompte ne sera rendu, sauf dans le cas d'un décès ou maladie incurable de l'un des deux futurs mariés.
En cas d'annulation entre 14 jours après la signature du contrat et 6 mois avant la date du mariage :
· Le photographe conserve la totalité de l'acompte uniquement.
En cas d'annulation entre 6 mois et 3 mois avant la date du mariage :
· Le photographe conserve la totalité de l'acompte, les clients seront tenus de verser 40% du prix de la prestation totale du présent contrat.
En cas d'annulation entre 3 mois et 1 mois avant la date du mariage :
· Le photographe conserve la totalité de l'acompte, les clients seront tenus de verser 75% du prix de la prestation totale du présent contrat.
En cas d'annulation entre 1 mois et 15 jours avant la date du mariage :
· Le photographe conserve la totalité de l'acompte, les clients seront tenus de verser 90% du prix de la prestation totale du présent contrat.
En cas d'annulation à moins de 15 jours avant la date du mariage :
· Le photographe conserve la totalité de l'acompte, les clients seront tenus de verser 100% du prix de la prestation totale du présent contrat.

31. Force majeure

Félix13 SAS ne pourra être tenu pour responsable d'une prestation non réalisée pour cause de force majeure, comme en particulier en cas de maladie, de grève, d'accident, d'incendie, de dégât des eaux, d'inondation, de tremblements de terre, de vol de matériel, d'attentat, d'accident, de guerre ou guerre civile, d'incident nucléaire, pandémie, ou tout autre fait ou circonstance ayant une cause externe ou imputable à un tiers, non évitable, empêchant Félix13 SAS de répondre à ses obligations. Dans ce cas, l'exécution du contrat sera suspendue pour une durée égale à celle de la force majeure. Si le cas de force majeure dure plus de 6 mois, chacune des parties peut résilier le contrat sans être tenue à aucun dommage et intérêt, à charge d'en informer l'autre partie par écrit dans les meilleurs délais. L'autre partie disposera de dix jours pour la constater.

32. Commandes

Toute commande passée par le Client est ferme et définitive et entraîne son adhésion aux CGV. Il est toutefois possible de modifier la formule et les options choisies jusqu'à 1 mois avant le mariage. La modification fera l'objet d'un nouveau contrat et l'acompte précédemment versé sera conservé et déduit sur le nouveau contrat. Les tarifs des produits sont valables dans un délai de 30 jours à date de création du devis en lien avec la commande des produits concernés.

33. Paiement

Le Client s'engage à effectuer le règlement des sommes restantes au plus tard le jour du mariage.

34. Délais de Réalisation

Le photographe ne garantit aucun délai de livraison que ce soit pour le traitement des images ou de la livraison des produits commandés car ceux- ci peuvent dépendre du nombre de fichiers à traiter et des délais de réalisation des Photographes externes pour les produits. En cas de besoin, des délais de livraison peuvent être négociés entre le client et le photographe mais feront l'objet d'un supplément. La livraison des images est toutefois garantie sous 2 mois maximum.

35. Post-production des Fichiers Numériques

Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre au Photographe et fait partie intégrante de son travail et de son style artistique. Le photographe est le seul à décider du post-traitement qu'il appliquera aux négatifs numériques. Les clichés noir & blanc (en moyenne 1 à 2 fichiers sur 10) sont un choix du photographe et toute demande de conversion couleur -> noir & blanc ou noir & blanc -> couleur fera l'objet d'une facturation en sus. À la suite d'une prestation complète "Mariage" (formule avec album) une galerie en ligne privée protégée par mot de passe sera mise en place à visée des mariés et de leurs invités. Vous êtes le seul responsable de l'utilisation de ce mot de passe. Le nombre de photos livrées sur la galerie dépend de la formule choisie :
. 200 photos dans le cadre d'une formule avec album « Premier Prix »,
. 400 photos dans le cadre d'une formule avec album « Référence »,
. 600 photos dans le cadre d'une formule avec album « Prestige ».
Cette galerie permettra de consulter les images en ligne, de télécharger les images en résolution de 1280 pixels côté long avec mention du logo du Photographe en bas à droite de chaque photo, de commander des tirages en ligne (pour les invités). Les fichiers présents dans cette galerie ne sont pas destinés à l'impression et sont optimisés pour un affichage numérique uniquement. Leur reproduction sans accord du Photographe est interdite. Si certaines photographies ne doivent pas être accessibles aux invités, Le Client aura la possibilité de verrouiller ces photos de manière autonome depuis la galerie en ligne. Les fichiers seront conservés pendant 1 an par le Photographe, puis archivés sur un serveur professionnel sur une durée à convenir. En cas de décès du Photographe, les fichiers numériques en sa possession et non acquis par le Client seront perdus.

36. Acquisition et résolution des fichiers numériques

Les fichiers numériques sont fournis au Client pour tout achat de produit photo (album, tableau, tirage d'art...). La résolution des fichiers remis au Client dépend des dimensions de la photo imprimée sur le produit acheté :
. 1280 pixels côté long (HD) pour les tirages d'art 13x18,
. 2000 pixels côté long pour les tirages d'art 18x25 ou une photo imprimée dans l'album du mariage,
. Résolution native du fichier pour les agrandissements (tableaux d'art).
Ces fichiers seront remis avec la signature du Photographe en bas à droite, mais pourront être transmis au Client sans signature sur simple demande dans le cadre de leur acquisition. Les fichiers numériques sur la galerie en ligne acquise par le Client dans le cadre de l'album de mariage sont téléchargeables en résolution de 1280 pixels côté long (HD).

37. Livraison

Voir article 8.

38. Tirages des Photos et Albums

Voir article 18B.

39. Problème technique et/ou Accident

Le photographe est équipé de matériel fiable et entretenu régulièrement afin d'éviter toute panne (deuxième appareil photo, sauvegarde automatique et instantanée des photos sur une seconde carte mémoire, etc..). En cas de problème technique avec le matériel photographique pendant la prestation et empêchant le Photographe de remettre le travail demandé ou en cas de perte ou de détérioration des photos avant leur livraison, l'intégralité des sommes versées par le Client sera remboursée, accompagné d'un règlement à hauteur de 10 % de la somme restante de la prestation stipulée en page 1 du présent contrat en tant que dommages et intérêts. En cas de maladie, ou d'empêchement de dernière minute le photographe s'engage à tenter de faire assurer la prestation dans sa totalité par un confrère de son choix sans frais supplémentaires pour les mariés, après les en avoir informés. S'il en est dans l'incapacité, l'acompte sera restitué accompagné d'un règlement à hauteur de 10 % de la somme restante de la prestation stipulée en page 1 du présent contrat en tant que dommages et intérêts. En cas de décès du photographe, les conditions décrites ci-dessus ne pourront être appliquée et rendrait donc celui-ci caduc. La famille du photographe ne sera pas tenue de rembourser l'acompte ni de verser des dommages et intérêts.

40. Modification et/ou Report

Si la date de la prestation "Mariage" initialement prévue dans le présent contrat doit être reportée, le Photographe ne sera tenu de se rendre disponible pour couvrir l'événement malgré la conservation de l'acompte versé. Dans la mesure ou le Photographe serait disponible à la date reportée, la prestation pourra être réalisée par ce dernier avec une majoration de 10% de la somme globale de la prestation finale, y compris en cas de modification du nombre d'heures initialement convenues. Un nouveau contrat sera réalisé.

41. Propriété intellectuelle

Les images réalisées lors de toute prestation photographique sont protégées selon les règles des articles L 121-1 et la loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et Droits d'Auteur). L'usage commercial par le Client des images de sa séance n'est pas autorisé, et doit faire l'objet d'un nouvel accord écrit avec le Photographe. Il est notamment interdit de numériser des tirages en vue d'en faire des reproductions (y compris dans le cadre privé), de modifier les photos (couleurs, recadrage, retouches diverses, usage de filtres numériques, etc.) pour une diffusion (réseaux sociaux...). En revanche, lorsque le Client accède aux fichiers numériques, il est autorisé à les imprimer dans le format dans lequel il les a acquis, les reproduire et les enregistrer sur tout support qu'il souhaite dans un seul but de conservation, dans un cadre exclusivement personnel et privé. Pour toute utilisation publique, incluant les réseaux sociaux et l'envoi de mails (liste non exhaustive), le Client devra obligatoirement mentionner le Photographe.

42. Droit à l'image et Autorisation de Diffusion

Le Client conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu. Le Client déclare être majeur, poser librement pour des photos et autoriser les prises de vues. Le Photographe se réserve le droit d'utiliser une sélection d'images réalisées lors de ses prestations à des fins commerciales dans le cadre de la promotion de son activité uniquement (site web, pages expositions, cartes de visite, concours, etc.). Un minimum de 10 images devra être validé pour autorisation d'utilisation.

43. Responsabilité du Client

Les éléments ci-dessous sont considérés comme étant de la responsabilité du Client :
. En cas de présence lors de la soirée, un repas devra être prévu pour le Photographe.
. Si les repas du Photographe sont servis dans une autre pièce que les lieux de la réception, le Photographe ne pourra être tenu pour responsable dans le cas où certains événements n'auraient pas été photographiés.
. Le Photographe doit pouvoir avoir un accès à un stationnement de véhicule à proximité des lieux où le Client lui demande de se rendre sur l'ensemble de la prestation. Le Photographe ne pourra être tenu responsable en cas de retard si aucune place de stationnement n'a été prévue pour lui permettre de se rendre aisément sur les lieux demandés.
. En cas de célébration religieuse, quelle que soit la nature du culte, les mariés s'engagent à obtenir l'accord préalable de la personne chargée du service liturgique sur le principe de l'autorisation de photographier. En cas de refus de ce dernier, le Photographe ne pourra pas être tenu responsable de l'inexécution de sa mission pendant cette partie de la cérémonie. De son côté, le Photographe s'engage à exécuter sa mission sans troubler le déroulement de la cérémonie.
. Le photographe n'impose pas d'avoir l'exclusivité de l'utilisation de matériel photographique sur l'ensemble de la durée du reportage. Les invités et membres de la famille sont autorisés à prendre des photographies. Ceci étant, les mariés déclarent par la présente avoir été informés que cela peut nuire au travail du photographe officiel qui ne pourra être tenu pour responsable de la présence inesthétique de convives sur certains clichés ou encore d'instants n'ayant pas pu être saisies de par la gêne occasionnée par d'éventuels convives qui seraient venus se placer entre le photographe et les mariés pour prendre leurs propres clichés. Les mariés sont libres de demander à leurs invités de ne pas prendre de photographies, notamment pendant le déroulement des cérémonies.
. En cas de conditions climatiques défavorables, le Photographe ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des prestations initialement prévues à la commande lorsque ces prises de vue doivent être réalisées en extérieur. En aucun cas le contrat ne pourra être révoqué et aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué.
. Le Photographe ne peut être tenu responsable en cas de nombre limité de clichés. Le photographe ne peut s'engager à photographier l'ensemble des personnes présentes sur la journée.

44. Médiation

Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, le Photographe adhère à un dispositif de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable en cas d'un éventuel litige. Ce dispositif est donc à la disposition du Client si besoin, auprès de la société C&C-Médiation, dont les coordonnées figurent ci-après : C&C-Médiation, Monsieur Dominique COULON, 37 rue des Chênes, 25480 Miserey Salines, site web : cc-mediateurconso-bfc.fr.

45. Loi applicable

Toutes les prestations réalisées par le Photographe sont soumises à la Loi Française. Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à soumettre leur différent au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels. Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes CGV ou des prestations réalisées par le Photographe, il sera fait appel au tribunal de commerce compétent (Colmar) pour régler le litige.